

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2017

PRESENTS : Mme COUDRIN, M. POUGET, Mmes BLOURDIER, ALVES, BENZIMRA, FORTIN, Messieurs BASSET, BOURBLANC, CHESNAIS, CROZET-JOURDAIN, HALLAIS

POUVOIRS : M. LE DIGABEL à Mme COUDRIN
M. PLATEL à M. BOURBLANC
Mme COLIN à M. POUGET
M. DECAUX à Mme BLOURDIER
Mme DUPUIS à Mme FORTIN
M. HERMAND à M. HALLAIS
Mme MASSET Delphine à Mme BENZIMRA
Mme NOEL à M. CHESNAIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOURBLANC

DELIBERATION :

1-1) RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS :

Rapporteur : Mme BLOURDIER

Par décret du 07 mai 2014, les nouveaux rythmes scolaires (semaine de 4 jours 1/2) ont été appliqués dans toutes les écoles de la république à la rentrée de Septembre 2014 avec une répartition d'une semaine de 24 heures d'enseignement.

Le décret N° 2017-1108 du 27 Juin 2017 prévoit que le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) peut « autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ». Pour cela, il est nécessaire de saisir le DASEN d'une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école.

Lors de la réunion du conseil d'école le 23 juin 2017, les participants, à une large majorité (1 voix contre), ont proposé le retour à la semaine de quatre jours avec les horaires suivants :

8 h30 -11 h30/ 13 h30 - 16 H30.

Mme le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- DEMANDER auprès du DASEN une dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours.
- NOTER que les horaires d'école seront : 8 h30-11h30/ 13 h30 - 16 h30 répartis sur 4 jours.
- INDIQUER qu'une aide aux devoirs sera mise en place pour l'année scolaire 2017-2018 par la commune.

VOTE : Pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h07.